



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 octobre 2007
Français
Original : anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) adoptée le 10 août 2007, le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'exécution des tâches confiées à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le rapport qui suit est le premier à être présenté en application de cette résolution.

2. Ce rapport fait le point des activités des Nations Unies en Iraq depuis le dernier rapport (S/2007/330), en date du 5 juin 2007, en mettant l'accent sur les mesures initiales prises en application de la résolution 1770 (2007). Il récapitule les principaux événements politiques survenus durant la période considérée, ainsi que les efforts du Gouvernement iraquien pour favoriser la réconciliation nationale, et les faits nouveaux observés sur la scène régionale et internationale qui ont trait à l'Iraq. Il rend compte des activités de mon Représentant spécial pour l'Iraq, Ashraf Jehangir Qazi dans cette période et donne un tableau à jour de la situation en matière de sécurité ainsi que des questions opérationnelles et des problèmes de sécurité.

II. Résumé des principaux événements politiques survenus en Iraq

A. Principales activités du Conseil des représentants et du Gouvernement

3. Le Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Nouri al-Maliki et le Conseil des représentants (Parlement) poursuivent leurs activités dans des conditions extrêmement difficiles. Sur fond d'attentats quotidiens, de déplacements toujours importants de population et d'impasse politique, on a cependant pu observer quelques signes favorables. En septembre, les pertes iraquiennes ont très sensiblement diminué, le Premier Ministre a consolidé une alliance quadripartite avec les principaux partis chiites et kurdes représentés au Parlement et les



discussions se sont poursuivies sur les projets de loi qui sont décisifs pour le processus de réconciliation nationale.

4. Durant la période considérée, les travaux du Conseil des représentants et du Gouvernement iraquien ont été entravés par des blocages réguliers de la vie politique dus au boycottage et les cinq semaines de vacances parlementaires. Le 13 juin, les Sadristes du Conseil ont suspendu leur participation à ses travaux pour cause de retard dans la reconstruction du sanctuaire de Samara détruit en février 2006. Ils y sont revenus le 17 juillet, lorsque le Cabinet du Premier Ministre et le Conseil ont proposé un programme pour la reconstruction du sanctuaire de Samara. C'est l'UNESCO qui assure la coordination des travaux de réhabilitation, avec le concours financier du Gouvernement iraquien et de la Commission européenne, et la première phase de l'opération doit débiter à brève échéance.

5. Le 23 juin, les parlementaires affiliés au bloc Tawafuq ont suspendu leur participation aux travaux du Conseil, à cause d'une controverse visant son président, Mahmoud Mashhadani, qui est membre du Tawafuq. Le Président du Parlement avait en effet été accusé d'implication dans la tentative d'assassinat de l'un de ses membres, Mithal Al-Alussi, dont les deux fils y avaient trouvé la mort. Les 44 membres du bloc Tawafuq sont revenus au Conseil le 19 juillet, à la suite d'un accord intervenu avec les autres blocs pour réintégrer le Président.

6. Le 29 juin, le bloc Tawafuq suspendait la participation de ses ministres au Gouvernement, pour protester contre l'arrestation du Ministre de la culture, Muhammad Abdallah al-Hashemi, en rapport avec la même tentative d'assassinat du parlementaire Al-Alussi. Par la suite, le 25 juillet, le Tawafuq étendait ses exigences en réclamant la libération de détenus ainsi que la révocation de membres de la milice qui servaient dans les forces de sécurité. Le 1^{er} août, les six ministres du bloc, dont le Vice-Premier Ministre, Salam al-Zobaie, présentaient leur démission au motif qu'ils n'avaient pas obtenu satisfaction. Le 12 septembre, le Ministre du plan, Ali Baban, reprenait ses fonctions et une semaine plus tard démissionnait tant du Parti islamique d'Iraq que du bloc Tawafuq pour se consacrer entièrement à ses activités ministérielles, en qualité de membre indépendant du Gouvernement. Le 5 août, la Liste Iraquiya retirait ses cinq représentants du Conseil des ministres, en reprochant au Premier Ministre, Nouri al-Maliki, de ne pas avoir donné suite à ses demandes de réforme politique formulées cinq mois plus tôt.

7. Le Gouvernement, qui était fort de 40 membres, a perdu 16 ministres et ministres d'État. Sur les 29 actuellement en fonctions, 8 n'assistent pas aux réunions du Conseil des ministres. Le Premier Ministre n'a accepté que les démissions des Sadristes, laissant ainsi dans une position incertaine les autres ministres démissionnaires, qui paraissent bien cependant continuer à exercer leurs fonctions malgré leur démission.

8. À la suite de ces départs, le Premier Ministre a annoncé, le 16 août, la formation d'une coalition comprenant les partis politiques restants de son gouvernement, à savoir les partis à dominante chiite, Dawa et le Conseil suprême islamique d'Iraq, l'Union patriotique du Kurdistan et le Parti démocratique du Kurdistan. Le 15 septembre, le mouvement de Muqtada al-Sadr a annoncé son retrait de l'Alliance iraquienne unie, bloc majoritaire au Parlement. De ce fait, l'Alliance a perdu 32 des 113 sièges qu'elle détenait.

9. Le 5 juin, le Conseil des représentants a voté une résolution (non contraignante) selon laquelle le Gouvernement aurait désormais à demander l'approbation du Parlement pour proroger le mandat régissant les activités de la Force multinationale en Iraq et devrait prévoir un calendrier pour son départ d'Iraq. Le bloc sadriste a recueilli 144 signatures de parlementaires de divers blocs pour établir un calendrier de retrait de la Force multinationale, mais faute d'un nombre de voix suffisant, le projet n'a pas été voté.

10. Le 3 juillet, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi-cadre sur les hydrocarbures par 24 voix sur les 40 des membres du Gouvernement présents. Des parlementaires de tous bords ont fait part de leurs préoccupations à propos de ce projet de loi, et celui-ci continue à être examiné par les dirigeants politiques. L'Assemblée nationale du Kurdistan a voté la loi sur le pétrole et le gaz de la région du Kurdistan, et celle-ci est entrée en vigueur le 9 août, avec l'approbation du Président de la région du Kurdistan, Massoud Barzani.

11. À la suite d'une série de consultations à haut niveau, le Premier Ministre, al-Maliki, le Président, Jalal Talabani, les Vice-Présidents Adil Abdul Mahdi et Tariq al-Hashemi ainsi que le Président de la région du Kurdistan, Massoud Barzani, ont annoncé le 26 août qu'ils s'étaient mis d'accord sur une série d'initiatives législatives destinées à lever les obstacles au processus politique iraquien. Ces dirigeants sont convenus de remplacer l'actuelle loi sur la débaasification par la loi portant création de la Commission nationale supérieure Responsabilité et justice et ont approuvé le projet de « loi sur les gouvernorats qui ne font pas partie d'une région ». Ces deux projets de loi sont devant le Parlement.

12. Le Conseil des représentants s'est retrouvé le 4 septembre après cinq semaines de vacances d'été, mais n'a depuis lors ni discuté ni voté de textes très importants. Le 8 septembre, à la demande du Président de la Commission de révision de la constitution, le Conseil a reporté à la fin de décembre 2007 la date limite de présentation du rapport final de la Commission.

13. Le statut de Kirkouk demeure une question sensible, et il va falloir mettre au point une formule mutuellement acceptable pour aller de l'avant car la date limite du 31 décembre 2007 pour un référendum sur cette question n'est plus très éloignée. La Commission pour la mise en œuvre de l'article 140, relatif à Kirkouk et aux autres territoires contestés, s'est réunie le 13 août, après cinq mois d'interruption, sous la présidence du nouveau titulaire, Raid Fahmi, Ministre de la science et de la technologie et membre de la liste Iraqiya. La Commission a approuvé le prélèvement de 6 millions de dollars sur son budget de 200 millions de dollars pour indemniser les colons arabes de Kirkouk retournant dans les autres parties du pays d'où ils sont originaires.

B. Autres événements politiques importants

14. Le 28 juillet, le Premier Ministre a pris un arrêté prévoyant le remplacement du Gouverneur de Basra, Muhammad al-Waeli, l'un des dirigeants du parti Fadhila. Cet arrêté donnait suite à une lettre adressée au Premier Ministre par le Président et 27 des membres du Conseil du gouvernorat de Basra pour lui faire part de leur vote de défiance à l'endroit du Gouverneur. Celui-ci et son parti ont rejeté l'arrêté et se sont pourvus devant la Cour suprême fédérale.

15. Le 27 août, au plus fort d'un pèlerinage religieux annuel, de violents affrontements entre chiites ont fait plus de 50 morts à Karbala. Le Gouvernement a ouvert une enquête sur cet incident, dans lequel auraient été impliqués des membres de l'armée du Mahdi sadriste et les forces de police locales du gouvernorat contrôlées par le Conseil suprême islamique d'Iraq. À la suite des affrontements de Karbala, Moqtada al-Sadr a ordonné à l'armée du Mahdi de suspendre ses activités militaires durant six mois à compter du 29 août.

16. Le 13 septembre, cheikh Abu Risha, qui avait joué un rôle dans la création du Conseil du salut d'al-Anbar, lequel avait pour vocation de lutter contre Al-Qaida, était assassiné près de sa maison à Ramadi. Les forces d'Abu Risha se battent aux côtés de la Force multinationale et se sont employées à réprimer une quantité non négligeable d'activités insurrectionnelles dans la province. D'autres chefs tribaux dans les provinces de Salah Ad Din, Wasit, Ninawa et à présent al-Kut créent de même des conseils du salut dans leurs régions respectives.

C. Événements régionaux intéressant l'Iraq

17. Le 22 septembre, j'ai accueilli une réunion des participants aux réunions élargies des voisins pour examiner l'appui à apporter à la mise en œuvre du nouveau mandat assigné aux Nations Unies en Iraq par la résolution 1770 (2007), ainsi que les progrès accomplis dans l'application du Pacte international pour l'Iraq. Les participants ont vivement approuvé l'intervention des Nations Unies pour faire progresser un dialogue politique sans exclusive en Iraq et insisté sur la nécessité de resserrer la coopération régionale pour un Iraq plus stable.

18. Le 9 septembre, le Gouvernement iraquien a accueilli des experts rassemblés pour préparer la prochaine réunion élargie des pays voisins de l'Iraq qui va se tenir à Istanbul (Turquie). Les 21 délégations présentes ont examiné les résultats des travaux des trois groupes de travail établis à la précédente réunion élargie des voisins, tenue le 4 mai à Charm el-Cheikh, et étudié la mise en place d'un mécanisme de suivi de cette réunion. Cette question sera probablement à l'ordre du jour de la prochaine réunion élargie en Turquie.

19. Le premier de ces groupes de travail, chargé de l'énergie, s'est réuni à Istanbul les 28 et 29 juin et a jeté les bases de discussions sur les investissements dans le secteur énergétique iraquien tout en permettant à l'Iraq d'indiquer ses besoins en matière d'infrastructure. Le groupe de travail sur les réfugiés, réuni le 26 juillet à Amman, a étudié des moyens d'alléger un peu la charge pesant en particulier sur la Jordanie et la République arabe syrienne. Les participants sont convenus d'établir des groupes de travail pour les secteurs clefs (santé, éducation et économie, ainsi que protection) dans le cadre d'un accord tripartite en vertu duquel l'ONU jouerait le rôle de modérateur dans les discussions entre les gouvernements accueillant des réfugiés et l'Iraq. Réuni les 8 et 9 août à Damas, le groupe de travail sur la sécurité a défini les grandes lignes de la coopération pour l'échange d'informations intéressant la sécurité et le renseignement, la mise en place de moyens de communication améliorés aux frontières et la prévention de l'incitation à la violence.

20. Le 20 août, le Premier Ministre s'est rendu en République arabe syrienne pour la première fois depuis le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Iraq et la Syrie, en novembre 2006. Il y a eu des entretiens de grande portée centrés sur les relations économiques, et surtout le développement des liaisons par oléoduc et

gazoduc. Les deux parties ont annoncé une multiplication des contacts au niveau des experts pour dynamiser les engagements existants relatifs à la coopération en matière de sécurité et à l'assistance aux réfugiés irakiens.

21. En Turquie où il s'est rendu le 7 août, le Premier ministre a achevé la mise au point d'un cadre de coopération entre les deux pays pour prévenir et faire cesser le terrorisme et la criminalité organisée. Le 28 septembre, les Ministres irakien et turc de l'intérieur signaient un accord destiné à améliorer la sécurité aux frontières. Le 8 août, le Premier Ministre s'était rendu en République islamique d'Iran, où il avait eu des entretiens sur les questions bilatérales et régionales.

22. Le 24 juillet, l'Iraq a accueilli à Bagdad une nouvelle série d'entretiens directs entre les États-Unis d'Amérique et la République islamique d'Iran sur les problèmes de sécurité en Iraq. Sur fond de désaccords persistants au sujet de questions comme la détention d'Iraniens, c'était une tentative pour créer une commission tripartite de la sécurité.

23. Du 10 au 12 juillet, une délégation iraquienne de haut niveau conduite par le Conseiller national pour la sécurité, Mowaffaq al-Rubaie, s'est rendue en Arabie saoudite. La délégation a été reçue par le Roi Abdullah, le Prince héritier et les Ministres saoudiens des affaires étrangères et de l'intérieur. C'est la visite officielle de représentants de l'Iraq du plus haut rang effectuée en Arabie saoudite depuis le Sommet arabe de Riyad en mars.

D. Le pacte international pour l'Iraq

24. Après l'adoption à Charm el-Cheikh du Pacte international pour l'Iraq, j'ai accueilli une réunion le 20 juillet à New York, en vue d'étudier le rapport semestriel à son sujet. Celui-ci cite des résultats appréciables dans de nombreux secteurs, malgré une situation très difficile sur le plan de la sécurité. La gestion des finances publiques va en s'améliorant régulièrement, avec des progrès dans l'établissement et l'exécution du budget, l'élimination des subventions faussant le jeu des mécanismes du marché et les mesures anticorruption.

25. La période considérée aura été marquée par la mise en place du secrétariat du Pacte, organisme public irakien fonctionnant avec le concours de l'ONU, de la Banque mondiale et de la communauté internationale, dont le mandat a été adopté par le Comité exécutif du Pacte, qui en supervisera les activités de concert avec un comité directeur. Des groupes de travail thématiques ont été constitués sous la direction de hauts conseillers irakiens. Le secrétariat du Pacte bénéficie à titre provisoire d'une aide administrative et d'une assistance technique de la part de l'ONU, de la Banque mondiale et d'autres partenaires du développement, et un plan de travail sur six mois est en cours d'élaboration pour rationaliser les activités du Pacte et faciliter sa mise en œuvre.

III. Le point sur les activités de la Mission

A. Activités politiques du Représentant spécial du Secrétaire général

26. Mon Représentant spécial, Ashraf Jehangir Qazi, est resté en contact avec les dirigeants politiques et les chefs religieux et tribaux en vue d'encourager un

processus politique sans exclusive pour renforcer la sécurité par des améliorations en la matière. Il a continué à appuyer le Gouvernement iraquien dans ses efforts pour s'assurer la participation des acteurs régionaux et de la communauté internationale. La MANUI a travaillé avec le Ministère iraquien des affaires étrangères pour préparer les réunions des trois groupes de travail constitués le 4 mai à Charm el-Cheikh.

27. En sa qualité de membre du Comité exécutif du Pacte international, mon Représentant spécial a fait devant le corps diplomatique un exposé sur le lancement du premier rapport semestriel de l'Iraq. Il a assisté à une réunion avec les membres du comité des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, coprésidé par les Gouvernements iraquien et italien. Le 9 septembre, il participait à Bagdad à la deuxième réunion au niveau des experts des États voisins de l'Iraq, pour préparer la conférence ministérielle qui se tiendra au début de novembre à Istanbul.

28. Mon Représentant spécial a suivi de très près les faits nouveaux intéressant la mise en œuvre de l'article 140 et s'est rendu au Kurdistan à deux reprises, du 10 au 12 juillet et du 16 au 18 septembre, pour consulter de hauts fonctionnaires du Gouvernement régional. En juillet, au cours de sa visite à Erbil, il a assisté à un séminaire sur le fédéralisme organisé sous les auspices d'une organisation non gouvernementale. Le 17 septembre, il s'est rendu aux environs de Sinjar, dans la province de Nineveh, pour examiner l'impact de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les Nations Unies aux Yezidis à la suite d'un grave attentat à la bombe survenu en août et réaffirmer l'importance des minorités dans le tissu social de l'Iraq.

B. Activités d'appui en matière constitutionnelle

29. Le projet de rapport initial présenté le 23 mai au Parlement par la Commission de révision de la Constitution (CRC) avait été rejeté à cause de plusieurs questions politiques litigieuses comme les pouvoirs de la présidence, l'autorité du Gouvernement fédéral et la mise en œuvre de l'article 140 relatif aux territoires contestés. Depuis lors, le Conseil des représentants a reporté à trois reprises la date limite de présentation du rapport final de la Commission, et tout récemment jusqu'à la fin de décembre 2007.

30. Au cours des vacances parlementaires d'été, mon Représentant spécial a rencontré des dirigeants politiques irakiens pour examiner avec eux le processus de révision de la Constitution et leur exprimer le soutien sans faille de la MANUI. Il a insisté sur l'importance du lien entre la révision de la Constitution et des textes d'une portée décisive comme l'ensemble de lois sur les hydrocarbures, le projet de « loi relative aux gouvernorats non constitués en région » et le projet de loi sur la débaasification. Au cours de la période considérée, le Conseil des représentants a formellement demandé à la Commission de révision de se mettre au travail pour rédiger les textes exigés par la Constitution. À son tour, la CRC a demandé à la MANUI de l'aider dans cette tâche. La Mission continuera à fournir à cette fin une expertise technique reposant sur les meilleures pratiques internationales.

C. Activités d'assistance électorale

31. L'équipe électorale de la MANUI continue à travailler en collaboration avec la Haute Commission électorale indépendante pour veiller à ce que celle-ci soit bien préparée aux échéances électorales futures. Un nouveau bureau de la Commission, comprenant neuf commissaires, a été nommé par le Parlement le 8 mai 2007. La Commission indienne des élections a accueilli à New Delhi un stage d'orientation organisé à l'intention des membres du Bureau qui lui a permis de discuter avec des spécialistes internationaux des élections d'importantes questions électorales qui se posent en Iraq et de définir les priorités de l'avenir.

32. À leur retour en Iraq, les membres du Bureau ont continué à travailler en étroite collaboration avec la MANUI à un programme très complet de renforcement des capacités. Ce programme, qui est financé par le Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, a été élaboré conjointement par la Mission, ses partenaires (le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets) et la Commission électorale. Pour assurer la mise en œuvre des 18 activités désignées comme prioritaires, des ateliers ont été organisés à l'intention tant du Bureau que de son administration sur la planification stratégique et opérationnelle, les inscriptions sur les listes électorales et d'autres sujets techniques. Les offres faites par les commissions électorales de la République de Corée et de l'Australie d'accueillir des activités de formation et d'observation sont les bienvenues. Il est prévu de les faire coïncider avec les élections nationales dans chacun de ces deux pays.

33. Eu égard au rôle qu'elle avait joué dans l'observation de la procédure de sélection des membres du Bureau de la Commission, la MANUI a été invitée à observer celle des directeurs de 19 bureaux électoraux de gouvernorats. Elle diffusera un rapport d'observation sur ce processus de sélection et considèrera la nomination des directeurs comme une étape fondamentale pour amener la Commission électorale à être opérationnelle. Sans cette structure de terrain, celle-ci sera incapable de diriger des élections nationales ou de conduire des opérations d'inscription sur les listes électorales.

34. La MANUI considère l'inscription sur les listes électorales comme une étape décisive de la tenue d'élections crédibles et acceptées en Iraq. Elle conseille la Commission électorale sur les dispositions qui s'imposent pour convertir la base de données récemment acquise du Système public de distribution en registre électoral fiable.

35. Il y a encore des difficultés considérables à vaincre pour préparer les futures élections en Iraq. La situation n'a visiblement guère évolué au Parlement en ce qui concerne le vote des textes essentiels qui sont nécessaires pour procéder aux inscriptions sur les listes et autres activités électorales. La Mission reste prête à prodiguer ses conseils sur les décisions législatives, administratives et gouvernementales requises pour faire avancer le processus. Les consultations se poursuivent avec les parties prenantes iraqiennes sur des problèmes aussi fondamentaux que le système électoral et les moyens de faire une place aux personnes déplacées dans les activités électorales. La Mission continuera aussi à travailler en collaboration avec la Commission électorale pour la conseiller sur l'établissement d'un budget de fonctionnement.

D. Activités concernant les droits de l'homme

36. La violence qui règne actuellement en Iraq continue de poser au Gouvernement iraquien des problèmes extrêmement difficiles en matière de droits de l'homme, alors qu'il tâche d'endiguer les actes de violence dus au terrorisme, au sectarisme et à la criminalité. Le personnel des services de police iraquiens est attaqué sans répit par les groupes insurrectionnels, et des groupes armés, tant sunnites que chiites, ont lancé des attaques systématiques et de grande ampleur contre la population civile sous forme d'attentats-suicides à la bombe, d'enlèvements et d'exécutions extrajudiciaires, sans faire la moindre distinction entre civils et combattants. La violence a touché la totalité des communautés et des groupes ethniques, et notamment des groupes minoritaires. Des dizaines de civils auraient trouvé la mort dans les opérations militaires de la Force multinationale contre les insurgés ou les milices. Le 16 septembre, des agents de la firme Blackwater ont été impliqués dans une fusillade qui a fait plusieurs morts dans la population civile. Cet incident a suscité des appels à un durcissement de la réglementation des activités des compagnies privées de sécurité et la suppression de l'immunité de juridiction dont elles jouissent en Iraq.

37. À l'heure où les opérations de sécurité s'intensifient en Iraq, je demeure préoccupé par la nécessité de veiller à ce que les détenus bénéficient de protections procédurales adéquates et d'un contrôle judiciaire, ainsi que de mécanismes appropriés de garde-à-vue et traitement ultérieur, et soucieux que les membres du personnel des services répressifs soupçonnés de violations graves des droits de l'homme soient traduits en justice.

38. Des milliers de déplacés vivent dans des conditions épouvantables sans pouvoir se nourrir convenablement ni avoir accès aux services de base. Les enfants restent particulièrement vulnérables. Les représentants du Gouvernement se sont publiquement engagés à consacrer des ressources financières aux besoins les plus urgents des communautés déplacées, mais les mesures adoptées sont restées insuffisantes au regard de la gravité de la situation. Beaucoup d'Iraquiens continuent à rechercher des moyens de quitter le pays, opération de plus en plus risquée et difficile, à la fois parce que la sécurité se détériore et parce qu'il y a de plus en plus de restrictions à l'entrée dans les pays voisins.

39. Le 11 octobre, la MANUI a diffusé son onzième rapport sur les droits de l'homme. Les réactions reçues des officiels iraquiens et des représentants de la Force multinationale au cours de l'établissement du rapport soulignent le rôle important que joue un dialogue constructif lorsqu'il s'agit de s'attaquer à des questions qui nous intéressent tous. La coopération accrue que les ministères iraquiens ont accordée aux spécialistes des droits de l'homme de la Mission en leur donnant accès aux données officielles et aux centres de détention pour leur permettre de rendre compte des conditions qui y régnaient ainsi que des questions de régularité de la procédure, et l'invitation adressée au Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme chargé de la question de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de se rendre en Iraq, sont des exemples de cette évolution positive. Les autorités du Gouvernement régional du Kurdistan continuent à accorder aux spécialistes des droits de l'homme de la Mission les mêmes facilités d'accès aux centres de détention. La nomination d'une commission ministérielle de haut niveau chargée d'examiner les affaires de droits de l'homme dans la région kurde constitue aussi une nouveauté encourageante.

E. Reconstruction, développement et aide humanitaire

40. La situation humanitaire a continué de se détériorer au cours de la période considérée. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées est estimé à 4,2 millions, avec plus de 60 000 personnes (contre 50 000 il y a six mois) déplacées chaque mois. Si la plupart des incidents se sont produits dans le centre et le sud du pays, les déplacements de population ne touchent pas seulement ces régions. Dans le nord, on compte aujourd'hui plus de 780 000 Iraquiens déplacés, dans le centre du pays plus de 650 000 et dans le sud 790 000. Nombre d'entre eux vivent dans des camps improvisés inaccessibles aux travailleurs humanitaires pour des raisons de sécurité. D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'aggravation de l'insécurité compromet les soins de santé primaires et d'autres services essentiels et expose des millions d'enfants à un risque accru de maladies infectieuses et de malnutrition. Les statistiques de l'UNICEF montrent qu'un peu plus d'un tiers seulement des 4,8 millions d'enfants iraquiens âgés de moins de 5 ans ont accès à de l'eau potable. Enfin, les fermetures d'écoles et l'absentéisme seraient de plus en plus fréquents.

41. Depuis le 1^{er} octobre 2007, le Gouvernement de la République arabe syrienne exige à nouveau des Iraquiens souhaitant entrer en Syrie qu'ils aient obtenu un visa. De ce fait, le nombre d'Iraquiens passant la frontière avec ce pays est tombé de plus de 2 000 par jour à moins de 100 au début du mois d'octobre. Il semble que les Iraquiens doivent attendre deux semaines pour obtenir un visa de l'ambassade syrienne à Bagdad. Ces restrictions imposées aux Iraquiens cherchant asile au-delà des frontières nationales risquent d'aggraver la situation dans les régions et gouvernorats qui accueillent encore des personnes déplacées.

42. Pour être en mesure d'offrir protection et assistance aux personnes déplacées et aux réfugiés ainsi qu'un soutien aux communautés accueillant ces groupes, le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a mis à jour et renforcé son programme d'activités à l'origine de son appel supplémentaire de juin 2007 et doublé son budget, qui atteint 123 millions de dollars des États-Unis. De même, le HCR et l'UNICEF ont lancé un appel conjoint pour recueillir les 129 millions de dollars des États-Unis qui leur manquent pour assurer la scolarisation des enfants iraquiens réfugiés. Un appel conjoint visant à recueillir près de 85 millions de dollars des États-Unis pour répondre aux besoins sanitaires urgents des réfugiés iraquiens dans les pays voisins a été lancé le 18 septembre 2007 par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le HCR, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cet appel est coordonné par l'OMS et les fonds seront répartis par les autorités sanitaires nationales, les sociétés du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales. Le Gouvernement iraquien s'est à nouveau engagé à aider les pays voisins accueillant des réfugiés iraquiens; des propositions spécifiques concernant la répartition des 25 millions de dollars annoncés sont en préparation.

43. Le 9 juillet, la MANUI a fait part au Gouvernement iraquien de ses préoccupations concernant le sort des personnes déplacées et des réfugiés iraquiens dans les pays voisins. Le Ministère des déplacements et des migrations a mis sur pied à Bagdad une structure de coordination à laquelle participent les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, l'objectif étant d'assurer le partage de l'information, l'identification des besoins humanitaires et des lacunes en matière d'assistance et l'organisation par tous les acteurs concernés d'une réaction

humanitaire rapide, efficace et coordonnée. Le bureau du Coordonnateur humanitaire fournira au Ministère des services de secrétariat et un appui en matière de coordination, en coopération avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations. La MANUI a également proposé de faciliter la création d'une cellule de coordination au sein du Cabinet du Premier Ministre afin de renforcer la capacité du Gouvernement à faire face à des questions humanitaires de plus grande envergure.

44. Les 29 et 30 juillet, l'OMS a organisé à Damas une consultation ministérielle régionale pour débattre des besoins sanitaires des réfugiés irakiens. Les participants ont adopté un cadre d'action dans des domaines prioritaires, comme l'accès de tous aux services de santé, le renforcement de la coordination, la surveillance de la situation sanitaire et la diffusion d'informations à ce sujet, l'organisation de campagnes de vaccination et d'autres types de prévention ou la lutte contre la malnutrition et les carences en micronutriments. Il a également été décidé que l'ONU devrait aider les gouvernements hôtes à coordonner leurs activités dans le domaine de la santé. Les participants se sont prononcés contre la mise en place de systèmes parallèles pour répondre aux besoins sanitaires.

45. Les attentats à la bombe du 14 août commis à Sinjar dans le nord de l'Iraq ont fait plus de 430 morts et de 500 blessés et ont détruit ou endommagé quelque 500 habitations. En collaboration avec les autorités fédérales et régionales, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et des organisations non gouvernementales, la MANUI a contribué à l'assistance humanitaire et à l'aide à la reconstruction offertes aux victimes de cet odieux attentat.

46. L'ONU et ses partenaires sur le terrain continuent à se heurter à d'énormes difficultés. La fourniture de services de base est compromise par l'insécurité, les mouvements de population, la fuite des cerveaux et l'effondrement progressif des infrastructures et des services publics. De graves problèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées seraient responsables de la flambée de choléra notée le 26 août dans la région kurde. Plus de 16 000 cas de diarrhée et une dizaine de décès ont été enregistrés. L'épidémie touche maintenant Erbil, où l'on note 3 000 cas supplémentaires. Trente pour cent de tous les cas signalés concerneraient des enfants âgés de moins de 5 ans. L'Équipe de pays de l'ONU travaille en étroite coopération avec les autorités de la région pour remédier à cette situation.

IV. Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq

47. Au 31 août 2007, le montant total des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui est l'un des deux guichets du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, se chiffrait à 1 milliard 257 millions de dollars. Au total, 160 projets, d'un montant de 1 milliard 63 millions de dollars, avaient été approuvés. La mise en œuvre des projets continue de progresser, puisque le montant total atteint désormais 780 millions de dollars (73 % du montant total approuvé) et que 670 millions de dollars (63 % du montant total approuvé) ont été décaissés. Des mises à jour mensuelles sont affichées sur le site Web du Mécanisme (www.irffi.org).

48. À l'invitation du Gouvernement italien, la sixième réunion du Comité des donateurs du Mécanisme se tiendra à Bari (Italie) les 28 et 29 octobre 2007. L'ONU et la Banque mondiale y présenteront des rapports d'étape au sujet des programmes engagés, des résultats obtenus, des problèmes rencontrés et des enseignements tirés pendant les six derniers mois.

49. En juillet 2007, les coprésidents du Comité des donateurs (à savoir les Gouvernements iraquien et italien) se sont réunis à Bagdad avec le Comité de coordination du Mécanisme ONU-Banque mondiale pour examiner le projet de rapport des consultants indépendants qui avaient été chargés par le Comité des donateurs à sa cinquième réunion, tenue à Istanbul en mars 2007, de réexaminer le mandat du Mécanisme. À sa sixième réunion, le Comité des donateurs du Mécanisme examinera les recommandations finales découlant de l'examen du mandat du Mécanisme entrepris pour permettre au Gouvernement iraquien d'assumer plus clairement la responsabilité et la direction des activités financées par le Mécanisme et pour harmoniser le Mécanisme avec le Pacte international pour l'Iraq et la stratégie nationale de développement.

V. Questions de sécurité et questions opérationnelles

A. Évaluation de la situation en matière de sécurité

50. La situation en matière de sécurité continue d'entraver considérablement le travail quotidien de l'ONU en Iraq. Pendant la période considérée, la Force multinationale et les forces de sécurité iraquiennes ont monté des opérations militaires de grande envergure dans tous les quartiers de Bagdad, dans la province d'al-Anbar dans la région occidentale et dans les provinces de Diyala, Wasit, Tamim et Salah Ad Din. Ces opérations semblent avoir eu pour effet de réduire le niveau de violence dans ces régions.

51. Les tirs indirects contre la zone internationale de Bagdad n'ont pas faibli pendant les mois de juin, juillet et août, mais sont tombés à leur niveau le plus bas de toute l'année en septembre. Ainsi, la zone internationale a subi 16 attaques en juin, 13 en juillet et 9 en août. Les 3 et 4 septembre, deux attaques ont eu lieu en l'espace de 48 heures. Au cours de ces incidents, des locaux de l'ONU ont été touchés par des projectiles qui ont fait des dégâts matériels, mais heureusement aucune victime. Les mesures visant à atténuer les risques continueront à être évaluées et celles prises pour mieux protéger les locaux de l'ONU seront poursuivies. Tout le personnel de l'ONU est désormais logé dans des bâtiments dont la toiture a été renforcée.

52. En septembre, à l'aéroport international de Bagdad, Camp Victory a été visé à deux reprises en l'espace de trois semaines par des tirs de roquette de 240 mm. La première attaque a fait une victime et plusieurs blessés, tandis que la seconde n'a fait aucun dégât. La MANUI collabore avec la Force multinationale pour déterminer si l'utilisation récente de projectiles de 240 mm inaugure une tendance ou bien s'il s'agit seulement de cas isolés.

53. Le personnel recruté sur le plan national demeure exposé à des risques élevés. Plusieurs membres du personnel ont été forcés de loger leur famille à l'extérieur de Bagdad, dans des régions moins exposées, voire dans des pays voisins, pour

échapper aux violences interconfessionnelles et à celles commises par les insurgés dans leurs quartiers respectifs. Quelques-uns ont été expressément menacés. Ces menaces font l'objet d'une enquête de la part de l'unité chargée de la sûreté et de la sécurité de la Mission et les fonctionnaires visés bénéficient d'une assistance chaque fois que possible.

54. À Bagdad, on constate une diminution du nombre de victimes parmi la population civile, y compris du nombre de cadavres non réclamés. La Force multinationale et les forces de sécurité irakiennes ont réussi à réduire le nombre d'incidents faisant de nombreuses victimes en multipliant les obstacles au transfert d'armes et d'engins explosifs. La plupart des attaques récentes ont été menées avec de petits engins explosifs improvisés et des armes légères et visaient des soldats de la Force multinationale ou des forces de sécurité irakiennes, ou des factions rivales. Les attentats-suicides ou à la voiture piégée sont de moins en moins nombreux.

55. À l'extérieur de Bagdad, la violence est concentrée dans les régions de Mosul et Kirkouk. À Kirkouk, les tensions intercommunautaires s'accroissent à mesure que la date du référendum sur son statut approche. Mosul vient désormais juste après Bagdad pour le nombre d'attentats meurtriers et l'a même dépassé à plusieurs reprises pour le nombre d'attentats quotidiens. Le 14 août, lors d'une attaque meurtrière visant la communauté Yazidi à Sinjar, dans l'extrême nord-ouest du pays, trois attentats au camion piégé ont fait des centaines de victimes. Il s'agit de l'incident le plus meurtrier qu'ait connu l'Iraq depuis l'invasion de 2003.

56. La situation dans la région du Kurdistan demeure relativement stable. De ce fait, les fonctionnaires de l'ONU ont pu être déployés de façon à rencontrer leurs homologues irakiens et à interagir avec eux de manière régulière. Du 13 au 20 juillet, la Mission d'évaluation interinstitutions a évalué la sécurité et formulé un certain nombre de recommandations, dont plusieurs sont déjà appliquées. Début septembre, l'équipe chargée de la sécurité de la MANUI a permis à l'OMS d'envoyer une équipe de secours d'urgence à Sulaymaniyah, où sévit une épidémie de choléra.

57. Dans le sud, la Force multinationale a quitté ses locaux du Palais de Bassora pour les rendre aux forces de sécurité irakiennes en août. La Force ne possède donc plus de base dans cette ville. Tout son personnel a été déployé sur la base aérienne de Bassora. Ce retrait, qui empêche de connaître exactement la situation en matière de sécurité à Bassora, nuit momentanément à la capacité opérationnelle de l'ONU dans cette zone.

B. Bâtiments, logistique et appui

58. La mise en place d'une structure de protection au-dessus des locaux provisoires de la MANUI est achevée et permettra de déployer du personnel supplémentaire si cela s'avère nécessaire. La construction du siège intégré des Nations Unies demeure la seule option viable pour maintenir le personnel de l'ONU à Bagdad en raison des conditions très difficiles qui règnent dans cette ville. Cette approche a été approuvée dans son principe par le Conseil de sécurité et sera mise en œuvre dès que son financement aura été approuvé. Tout en faisant le maximum pour accroître son autonomie en Iraq, la MANUI a l'intention de continuer à

recourir aux ressources du Programme d'appoint logistique civil et de l'Accord 607 y relatif en l'absence de prestataire de services équivalents.

59. Le Fonds d'affectation spéciale créé en 2004 pour appuyer l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq, conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, sera épuisé fin novembre 2007. Depuis sa création, ce fonds a reçu plus de 23 millions de dollars de la part de 17 États Membres. Je lance donc un appel à tous les États Membres pour qu'ils versent de toute urgence les fonds nécessaires pour assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq et la poursuite des activités de l'ONU conformément à la résolution 1770 (2007).

60. La MANUI a récemment dépêché une équipe chargée d'étudier les moyens de déployer du personnel à Bassora dans de nouvelles conditions, à la suite du départ des forces multinationales du Palais de Bassora pour la base aérienne de Bassora. Des évaluations sont également en cours concernant une éventuelle expansion des opérations de l'ONU à Erbil, dans le nord de l'Iraq.

61. La Mission continue à dépendre des forces aériennes des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni pour ses besoins en matière de transport aérien. L'ONU apprécie ce soutien, tout en notant que l'utilisation des moyens de transport aérien de la coalition pose des problèmes complexes et limite parfois la liberté de mouvement souhaitée par la Mission et son personnel. Le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU exige que les aéronefs utilisés pour transporter le personnel de l'ONU en Iraq soient équipés de systèmes d'autodéfense appropriés. Depuis le rapatriement de l'appareil spécial fourni par le Danemark, toutes les tentatives faites pour identifier un pays fournisseur de contingents prêt à proposer un aéronef militaire du même type ont échoué. La MANUI et le Département de l'appui aux missions étudient des options commerciales, bien qu'aucun aéronef adapté ne soit en fait disponible sur le marché. Ensemble, le Département et la Mission cherchent à identifier des opérateurs potentiels et à collaborer avec eux et avec les autorités nationales responsables de l'aviation pour mettre au point et autoriser l'utilisation d'un aéronef commercial muni des équipements exigés par la MANUI. Alors même que les efforts se poursuivent pour renforcer l'autonomie de la Mission en matière d'appui aérien, j'exhorte les États Membres à appuyer la recherche par l'ONU à titre provisoire d'un aéronef adapté.

C. Accords

62. Les négociations entre la MANUI et la Force multinationale relatives à l'adoption d'un ensemble d'arrangements non contraignants liés à l'Accord de 2005 entre l'ONU et les États-Unis concernant la fourniture d'un soutien en matière de sécurité et de services médicaux à la MANUI sont sur le point d'aboutir. Les projets correspondants sont entre les mains de la Force multinationale, qui vérifie si d'éventuels changements sont nécessaires. La MANUI continuera à collaborer étroitement avec l'équipe juridique de la Force multinationale jusqu'à l'aboutissement du processus.

63. L'Accord sur le statut de la Mission entre l'ONU et le Gouvernement iraquien a été signé en juin 2005. L'article XII de l'Accord stipule qu'il entrera en vigueur après un échange de notes diplomatiques attestant de sa ratification par les autorités compétentes respectives. Bien que l'ONU ait soumis sa note en 2005, le

Gouvernement iraquien n'a toujours pas mené à bien le processus de ratification et n'a donc pas présenté sa note. Malgré de nombreuses réunions de suivi, la situation est au point mort. Je poursuivrai mes efforts pour obtenir la ratification de l'Accord, qui constitue une base juridique essentielle de l'action de l'ONU en Iraq.

VI. Observations

64. La population et le Gouvernement iraquiens demeurent confrontés à d'énormes difficultés découlant des effets dévastateurs de la violence. Les attaques visant la population civile et les membres du Gouvernement se poursuivent. L'insécurité généralisée rend le dialogue national particulièrement difficile et les déplacements de population de plus en plus fréquents exacerbent une situation humanitaire déjà alarmante. Face à ces défis, les dirigeants iraquiens doivent se comporter de façon responsable et ne pas succomber au cercle vicieux de la haine et de la vengeance qui menace l'avenir de l'Iraq. Des compromis politiques et des efforts sérieux pour établir des passerelles entre les divers groupes ethniques, religieux et politiques s'imposent plus que jamais. La population iraquienne et la communauté internationale attendent beaucoup du Gouvernement qui, selon elles, devrait prendre des mesures audacieuses pour asseoir sur une base solide la paix et la stabilité du pays.

65. Une occasion se présente aujourd'hui qu'il ne faudrait pas manquer. Le mois de septembre a été le moins sanglant, du point de vue du nombre de victimes iraqiennes, de toute l'année 2007. Le recul de la violence résultant du cessez-le-feu entre l'armée du Mahdi et les insurgés sunnites alliés contre Al-Qaida est également porteur d'espoir sur le plan politique. Pendant les prochains mois, le défi consistera à transformer cette évolution politico-militaire en tremplin pour parvenir à une réconciliation nationale. La responsabilité principale en incombe aux Iraquiens, mais les Nations Unies sont prêtes à les aider.

66. J'accueille avec satisfaction le nouveau mandat donné à l'ONU par la résolution 1770 (2007), qui l'amènera à contribuer davantage à stabiliser la situation en Iraq. Il élargit le rôle qu'elle joue pour faire progresser le dialogue et la réconciliation nationale et prescrit l'adoption de mesures visant à promouvoir l'engagement constructif des pays voisins. De plus, il souligne son rôle dans la coordination et la fourniture de l'aide humanitaire et de l'aide à la reconstruction et au développement, en particulier par l'intermédiaire du Pacte international pour l'Iraq. La réunion de haut niveau I que j'ai accueillie avec le Premier Ministre al-Maliki le 22 septembre dernier a conforté l'appui dont bénéficie l'ONU dans ces domaines importants. L'Organisation continuera aussi, notamment, à fournir un ferme appui électoral et constitutionnel au Gouvernement iraquien et à aider à protéger les droits de l'homme.

67. En concertation avec le Gouvernement iraquien, l'ONU planifie très activement des mesures concrètes devant prendre effet immédiatement pour donner suite à la nouvelle résolution du Conseil de sécurité. La MANUI élargira à nouveau ces activités et d'autres activités à l'arrivée de mon nouveau Représentant spécial. À l'appui de ce rôle accru, j'ai également renforcé l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq en élevant l'effectif plafond prévu à Bagdad et à Erbil. J'étudie également les moyens d'améliorer la communication avec les provinces, notamment de rétablir une petite présence de l'ONU à Bassorah.

68. L'ONU conserve plusieurs avantages comparatifs s'agissant de promouvoir le dialogue national en Iraq. Elle jouit de bonnes relations avec un large éventail d'acteurs de tendances très diverses, son seul objectif est celui officiellement énoncé dans son mandat et elle peut tirer parti de l'expérience acquise un peu partout dans le monde à l'occasion d'autres conflits. Nous continuerons à mettre à la disposition des dirigeants irakiens notre expertise technique et notre connaissance des pratiques optimales et sommes prêts à faire encore plus pour promouvoir un dialogue politique ouvert sur les questions relatives aux frontières internes. Nous sommes prêts à aider à mener à bien la révision de la Constitution et à rédiger les principaux textes de loi qui doivent en découler. L'ONU doit pouvoir disposer de l'espace politique et du soutien nécessaires pour jouer un rôle efficace auprès de toutes les parties concernées et son aptitude à communiquer avec tous les acteurs en présence doit être protégée et respectée.

69. L'engagement constructif des pays voisins de l'Iraq et des autres pays de la région demeure indispensable pour assurer la stabilité de l'Iraq. L'Iraq ne saurait surmonter seul les défis auxquels il est confronté et il est dans l'intérêt de tous ses voisins d'enrayer la dégradation de la situation dans ce pays. La coopération régionale devrait contribuer au succès des efforts entrepris par les dirigeants irakiens et éviter d'exacerber les tensions. Même si les voisins de l'Iraq ont des vues et des intérêts divergents, le dialogue régional entre pays voisins de l'Iraq et avec d'autres acteurs internationaux clefs entamé à Charm el-Cheikh s'avère prometteur. L'ONU a proposé d'appuyer un mécanisme qui garantirait que les réunions élargies des voisins de l'Iraq et des groupes de travail qui en découlent soient suivies d'effet. J'espère que la question sera examinée de façon constructive à la prochaine réunion élargie des voisins de l'Iraq, qui doit se tenir à Istanbul (Turquie) début novembre 2007.

70. Le nombre d'Iraquiens réfugiés ou déplacés pose un problème préoccupant. Je suis reconnaissant aux pays voisins de l'Iraq, notamment à la Jordanie et à la République arabe syrienne, qui tendent la main à tant d'Iraquiens en crise, alors même que leur capacité d'accueil est mise à rude épreuve. Il incombe désormais au Gouvernement irakien et à la communauté internationale de faire en sorte qu'une assistance appropriée soit mobilisée et fournie à ces personnes dans le besoin. Le vrai remède toutefois, réside dans l'amélioration de la sécurité en Iraq et la création de conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées, l'important étant, pour commencer, d'intensifier et d'élargir le dialogue politique.

71. Pour que l'ONU puisse s'acquitter des tâches exigeantes qui lui incombent en vertu de son nouveau mandat, il faudrait qu'elle puisse continuer à compter sur l'appui des États Membres. Un appui politique approprié, des arrangements en matière de sécurité et un soutien financier et logistique sont indispensables au succès de sa mission en Iraq. Je suis reconnaissant aux États Membres qui appuient matériellement et protègent la présence de l'ONU en Iraq, notamment à ceux qui fournissent un appui aérien et des troupes à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la MANUI, qui fonctionne sous le commandement de la Force multinationale. J'exhorte les États Membres à offrir les ressources financières et logistiques, y compris les moyens aériens spécialisés dont la Mission, notamment l'entité spécialement chargée d'assurer sa sécurité, a besoin, ainsi qu'un soutien en matière de sécurité, par exemple en détachant des conseillers militaires et en approuvant le financement des nouvelles installations intégrées de l'ONU à Bagdad.

72. Je saisis l'occasion qui m'est donnée de remercier mon Représentant spécial pour l'Iraq, Ashraf Jehangir Quazi, qui ne ménage pas ses efforts depuis plus de trois ans. Son intégrité et le dévouement dont il a fait preuve lui valent le respect de toute la population iraquienne et de la communauté internationale. Il a joué un rôle positif et durable en Iraq et je suis heureux qu'il ait accepté de poursuivre sa mission auprès des Nations Unies en étant mon nouveau Représentant spécial pour le Soudan. Mon nouveau Représentant spécial pour l'Iraq, Staffan de Mistura, arrivera à Bagdad en novembre. C'est un dirigeant expérimenté et dévoué, qui saura donner l'impulsion nécessaire à cette nouvelle phase de l'implication de l'ONU en Iraq en vertu de la résolution 1770 (2007).
